



Retrouvez-nous sur
www.spac-cfdt.org

CTP DO du 17 mars 2005 : Report en séance sous haute tension

Pour le SPAC/CFDT : Eric Martineau, expert Jean-Denis Armand

Au début du CTP, la CFDT lit la motion ci-dessous :

MOTION

GESTION DE LA GREVE DU 10 MARS 2005

Une nouvelle fois la DGAC, face à un mot d'ordre de grève national des confédérations syndicales et syndicats de l'Aviation Civile, a décidé de ne pas mettre en œuvre la procédure de service minimum.

Cette décision de la DGAC a provoqué une gestion opérationnelle inadmissible des centres de contrôle tant sur le plan de la sécurité des vols que des pressions qu'ont eu à subir les personnels non grévistes.

Au CRNA/Ouest la gestion de la nuit aura été à ce titre « exemplaire » : Production de note rédigée à la hâte et sans assise réglementaire, débordement de plages horaires, pressions illégales sur cinq Premiers Contrôleurs, dont un aurait dû faire office de chef de salle.

Sans atteindre ces sommets, d'autres personnels d'autres centres et aéroports ont rencontré des situations de même nature.

Le SPAC CFDT exige que la DGAC revienne aux méthodes légales de gestion des préavis de grève en appliquant le service minimum.

Le SPAC CFDT exige que la DGAC ne prenne aucune mesure à l'encontre des personnels qui ont subi de la part de l'administration la gestion scandaleuse de ce dernier préavis de grève.

Le SPAC CFDT demande que cette motion soit annexée au Compte rendu de ce CTP et qu'un point Gestion de la grève du 10 mars soit ajouté à son ordre du jour.

Athis-Mons, le 17 mars 2005

spac.cfdt@wanadoo.fr

SPAC/CFDT, Mas Aldebert, 34134 MAUGUIO Cedex
Lotus Notes : CFDT-National
Tél : 04 67 64 42 24
Fax : 04 67 22 13 63

SPAC/CFDT - 50 rue Henry Farman
75720 Paris Cedex 15
Lotus Notes : CFDT-DGAC
Tél : 01 58 09 45 55 - Fax : 01 58 09 45 81

CTP DO du 17 mars 2005 : report sous haute tension

Tous les syndicats protestent sur la manière avec laquelle l'administration a géré cet événement.

La présidente explique que le Directeur Général a demandé à la DSNA de réfléchir en concertation avec les Organisations Syndicales sur la gestion d'une grève (Cf notre Compte-rendu du CTP DGAC – Espace flash n° 24).

En ce qui concerne plus précisément le cas du CRNA/Ouest, la Directrice des opérations assume ses décisions, elle reconnaît :

- être à l'origine de la note présentée au dernier moment aux contrôleurs
- que cette note n'a pas été discutée avec les O.S. dans les instances prévues à cet effet et qu'elle n'a donc pas de valeur.

La directrice indique que « dans un souci d'apaisement » elle se rendra au CRNA/Ouest la semaine prochaine pour rencontrer les personnels, et précise qu'il n'y aura pas de sanctions.

Vu la tension qui règne, le CTP est reporté.

Il faut maintenant que la Direction des Opérations prenne ses responsabilités, en premier lieu lors de la rencontre qu'elle a annoncée.

La section CFDT du CRNA Ouest et son Bureau National sont prêts à cette échéance.

On ne peut qu'espérer que la Directrice des Opérations saura prendre la mesure du problème.

spac.cfdt@wanadoo.fr